

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2024.

- **Administration**
  - Convention avec la Direction de l'Education Nationale relative à l'intervention d'AESH sur le temps de pause méridienne dans le premier degré
- **Cadre de vie**
  - Gestion des populations de pigeons sur la commune
- **Finances**
  - Conditions de bail Maison Chapelle
- **Ressources humaines**
  - Convention avec le CDG76 pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail
  - Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

## **Informations diverses :**

- Travaux : organisation d'un groupe de travail pour la seconde MAMIP
- Urbanisme : Dossiers en cours et terminés
- Avancement des travaux et chantiers
- Retours sur les commissions communales et intercommunales

## **Questions diverses.**

## **Étaient présents :**

### **ADJOINTS :**

Mme DHERVILLEZ Pascale,  
M. VANDERMEERSCH Aldric,  
Mme BROUTE Karine,  
M. DUPRE Samuel (*arrivé à 19h49*),

### **CONSEILLERS :**

Mme COQUELLE Peggy,  
M. DELAUNE Valentin,  
M. LAINNE Jean-Baptiste (*arrivé à 19h59*),  
Mme LEMONNIER Valérie,  
M. PASCAL Régis.

**Absents excusés :** Mme HATTON Amélie, M. MANGIN Jérôme,

**Procurations :** M. MANGIN Jérôme à Mme DHERVILLEZ Pascale,  
Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin,  
M. DUPRE Samuel à M. VANDERMEERSCH Aldric (*avant l'arrivée de M. DUPRE à 19h49*).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme LEMONNIER Valérie a été élue secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

### **➤ CONVENTION AVEC LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE A L'INTERVENTION D'AESH SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRE (DELIB n°01/04-11-2024)**

Mme BROUTE, adjointe en charge de ce dossier, explique à l'assemblée que la commune a reçu une demande de l'académie de Rouen concernant l'intervention d'Accompagnements d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne. En effet, des enfants vont être accompagnés par des AESH au moment de la cantine et de la garderie. Ces personnels dépendent des services de l'Etat et n'entrent pas dans les effectifs de la collectivité, mais il est souhaité d'établir une convention entre l'éducation nationale et la commune pour définir et cadrer les responsabilités des parties, notamment suite à la promulgation de la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour (*Monsieur LAINNE n'étant pas encore arrivé au moment du vote*) autorise M. le Maire à signer cette convention.

### **➤ GESTION DES POPULATIONS DE PIGEONS SUR LA COMMUNE (PAS DE DELIBERATION)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les problématiques sur les populations de pigeons dans la commune. Il indique avoir reçu, avec M. DELAUNE, un professionnel qui propose ses services pour réguler ces populations, par technique de tirs ou d'installation de faux pigeonniers. Mme DHERVILLEZ demande quelle est la solution la plus efficace. Il semblerait que, pour le secteur et au vu du nombre d'oiseaux, la technique par le tir serait la plus judicieuse, sachant que plusieurs heures sont nécessaires pour être efficace. M. le Maire informe l'assemblée que le professionnel s'engage à ramasser tous les oiseaux touchés.

Dans le devis fournis, trois formules sont proposées :

- 1 intervention pour 411,60€ TTC,
- 15h (représentant 8 à 11 interventions sur plusieurs mois) pour 3 210€ TTC,
- 30h (représentant 10 à 15 interventions sur plusieurs mois) pour 3 768€.

M. le Maire précise que les devis d'autres entreprises sont beaucoup plus élevés, présentant des montants de plus de 3000€ pour deux prestations. Il explique que les interventions qui s'étale sur une longue durée dans l'année (6 mois à 1 an) et que le paiement est échelonné en fonction des interventions.

M. VANDERMEERSCH demande ce qui est utilisé pour tirer. M. le Maire indique qu'il s'agit d'une carabine à plomb et infrarouges, avec des plombs spéciaux pour éviter toute dégradations sur les bâtiments. Les interventions ont lieu la nuit et le prestataire souhaiterait que chez des riverains (comme les exploitants agricoles) cela soit fait aussi (possible par les habitants directement sur le domaine privé).

M. le Maire indique que si l'assemblée fait le choix du prestataire, une procédure administrative est à suivre obligatoirement avec un arrêté du maire et une autorisation préfectorale, étant donné son intervention en domaine public et urbain. Par ailleurs, si le prestataire est amené à tirer en direction de propriétés privées, un formulaire d'autorisation doit être fourni par les propriétaires.

*(M. DUPRE Samuel intègre la séance à 19h49)*

Mme COUELLE demande si cette dépense est obligatoirement imputable à la collectivité. Plusieurs élus, considérant une nouvelle dépense à envisager pour une problématique étant amenée à se reproduire, s'interrogent sur une possible intervention par la fédération de chasse. M. le Maire informe qu'il peut contacter la fédération pour savoir si des personnes sont habilitées et pourraient réaliser cette intervention à moindre coût.

Dans ces conditions et après en avoir échangé, l'assemblée s'accorde sur la nécessité d'intervenir et souhaite, avant de prendre une décision, étudier toutes les possibilités. Ce point est par conséquent reporté à une séance ultérieure.

➤ **CONDITIONS DE BAIL POUR LA MAISON DU 2 AVENUE DU 8 MAI 1945 (DELIB n°03/04-11-2024)**

Mme DHERVILLEZ en charge de ce dossier rappelle à l'assemblée le calendrier de la maison du 2 avenue du 8 mai 1945, communément appelée « propriété Chapelle », et rappelle que l'acquisition de cette propriété s'est faite dans le cadre d'un échange de terrain avec le promoteur ALTEAME, détenteur d'un permis d'aménager sur la parcelle voisine et permettant à la collectivité une réserve foncière pour des projets futurs à proximité du pôle paramédical. Elle rappelle les conditions de l'échange (objet d'une délibération lors du conseil municipal du 08 octobre 2024).

*(M. LAINNE Jean-Baptiste intègre la séance à 19h59)*

Ainsi, au terme de l'échange, la commune sera propriétaire d'une maison sur un terrain d'environ 400m<sup>2</sup> et propriétaire d'un terrain de taille similaire à côté ainsi que d'un terrain d'environ 2300m<sup>2</sup> à proximité du pôle (terrain objet de l'échange). Dans l'ensemble, cela consiste à une valorisation intéressante pour la commune, considérant la maison existante et les terrains étant constructibles et viabilisés à terme (ces chiffres sont toutefois à préciser).

S'agissant du bail, une première délibération a été votée dans un précédent conseil pour fixer le loyer à 1100€/mois, pour une location comprenant l'ensemble du terrain et la maison. Cependant, au vu des travaux à faire dans la maison (à savoir cuisine, salle de bain, rafraîchissement sols, murs et plafonds), il est proposé de revoir ce montant. Plusieurs candidats se sont proposés, un a été retenu avec une possible signature du bail rapide, et la louer en l'état mais pour un prix inférieur, en s'engageant à réaliser les travaux intérieurs.

Dans ces conditions, il convient de proposer une nouvelle délibération à l'assemblée, pour refixer les conditions de bail à savoir :

- La location de la maison et d'un terrain de 400m<sup>2</sup> environ autour,
- Autoriser l'usage du chemin d'accès existant dans l'attente de la réalisation du lotissement et des voiries,
- Autoriser le locataire à réaliser les travaux intérieurs,
- Fixer un nouveau montant de loyer, proposé à l'assemblée à 950€/mois.

Les élus débattent sur ce montant et sur les offres similaires dans le secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité s'accordent sur les conditions de bail et pour un loyer mensuel de 950€, hors charges.

Mme DHERVILLEZ précise que l'objectif est de pouvoir louer au 1<sup>er</sup> décembre.

➤ **CONVENTION AVEC LE CDG76 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (DELIB n°04/04-11-2024)**

Mme BROUTE explique à l'assemblée la proposition de convention de mise à disposition par le CDG76 d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) en santé et sécurité au travail. Elle détaille que la nomination de cet agent est obligatoire et permet d'avoir un rapport objectif sur la santé et sécurité des agents dans le cadre de leurs missions. Il existe plusieurs solutions pour la collectivité, soit en nommant un agent au sein de la collectivité (sous réserve d'une formation et du temps nécessaire à l'exercice de cette mission), soit une adhésion à cette mission auprès du CDG76, qui missionne un agent mutualisé pour plusieurs collectivités. Cette adhésion s'élève à un montant de 77€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable à l'unanimité pour adhérer à ce service et nommé un agent pour la fonction d'inspection via le CDG76.

➤ **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DELIB n°05/04-11-2024)**

Mme BROUTE explique à l'assemblée l'obligation légale d'avoir, dès que la collectivité emploie un agent, un (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). La collectivité n'en possède pas, sachant que c'est une mission lourde à réaliser avec un suivi particulier pour faire vivre le document. Le CDG76 propose aux collectivités d'intégrer un groupement de commande pour mutualiser et réduire les coûts. Le CDG76 prévoit une consultation en avril pour attribuer en juin 2025 le marché à un prestataire et démarrer dès septembre la réalisation des DUERP. Concernant les tarifs, la partie pour le CDG76 s'élève à 845€ + 20€/agent (pour l'évaluation des risques psycho-sociaux), et comprend une mission de coordination et de participation de leurs ingénieurs. Les tarifs du futur prestataire ne sont pas connus mais sont estimés à 90€ HT/collectivité + 40€/agent. Cela représenterait un coût d'environ 2100€ pour la collectivité.

Mme BROUTE rappelle à l'assemblée l'obligation légale et la nécessité de se mettre en règle.

Les élus s'interrogent sur la vie du document ainsi que la mise à jour obligatoire et le suivi du document par un agent de la collectivité.

Il est noté que ce groupement de commandes à l'avantage de mutualiser et réduire les coûts auprès d'un prestataire et d'alléger la charge de travail que représente l'élaboration du DUERP.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité pour adhérer à ce groupement de commande et réaliser son DUERP via le CDG76.

Il est demandé à ce que soit noté qu'il s'agit d'une nouvelle dépense imputée à la collectivité sans contrepartie financière. Par ailleurs, les élus souhaitent obtenir plus de renseignement sur la vie du document et son suivi après réalisation.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **❖ URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- **DIA 76141 24 G0017** – Commune de Bréauté – 18 Rue d'Héricy – Parcelle B1266 – 481m<sup>2</sup> - 55 000€
- **DIA 76141 24 G0018** – Commune de Bréauté – 20 Rue d'Héricy – Parcelle B1267 – 450m<sup>2</sup> - 55 000€

#### **DECLARATION PREALABLE :**

- **DP 76141 24 G0030** – RENOV GLOBAL ENERGIE – 180 route de la gare – ITE – décision de retrait du 16/10/2024
- **DP 76141 24 G0031** – GLOBE ENERGIE – 180 route de la gare – ITE – décision de retrait du 16/10/2024

### **❖ TRAVAUX**

Mme DHERVILEZ informe que la collectivité n'a toujours pas réceptionné le Certificat d'Urbanisme Opérationnel concernant les anciens vestiaires de foot et le projet d'une seconde MAMIP. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

M. VANDERMEERSCH informe que le compteur d'eau au local de l'esthéticienne a été installé. Concernant le presbytère, les dernières finitions sont en cours.

### **❖ CADRE DE VIE**

M. VANDERMEERSCH informe qu'un balayage régulier est effectué sur la route au Graindor, en grande partie lié aux travaux agricoles et le temps humide.

## ❖ FINANCES

Mme DHERVILLEZ précise qu'un point budget pour la fin d'année sera présenté au prochain conseil.

## ❖ COMMISSIONS COMMUNALES

**Commission animations :** M. PASCAL indique qu'à ce jour, 39 exposants sont inscrits pour le marché de Noël (dont 4 pour la restauration), répartis comme suit : 22 dans la salle polyvalente, 11 dans l'atelier des services techniques et 6 en extérieur. Des inscriptions sont encore à venir mais le bilan des inscriptions est bon avec 1026€ collectés à ce jour, ce qui est supérieur à l'année dernière. Les guirlandes lumineuses et l'arche ont été reçues, pour être installées le jour J et faire le lien entre la salle et les ateliers.

Mme COQUELLE informe qu'un tableau de présence est prêt afin de connaître les élus présents sur le marché et/ou les préparatifs. M. PASCAL rappelle les horaires : 14h-20h le samedi avec dégustation des meilleurs gâteaux de Noël en fin de journée, 10h-18h le dimanche.

Mme LEMONNIER fait un point sur les colis de Noël. Un sondage a été réalisé auprès des artisans et commerçants de la commune pour connaître leur avis sur une formule comme l'année dernière (par bons cadeaux). Les retours sont positifs et tous ont donné leur accord, ainsi que les nouveaux artisans et commerçants. La distribution aura lieu au moment du marché de Noël et le samedi suivant pour ceux qui n'auraient pas pu être distribués. Il est souhaité que les bons soient distribués par les élus. De la publicité sera faite auprès des riverains pour que les gens se déplacent le plus possible au marché de Noël (affichage chez les commerçants, bouche à oreille...). Mme LEMONNIER rappelle que les retours des bénéficiaires sur les bons de l'année dernière sont très positifs.

**Communauté de Communes :** Mme DHERVILLEZ rappelle à l'assemblée que le PLUi est actuellement en cours de modification de droit commun. Les communes ont pu rencontrer l'AURH (prestataire réalisant la modification du PLUi). Le SCOT sera quant à lui validé fin janvier, impliquant une seconde modification du PLUi. Après ces deux modifications, toutes les doléances des communes auront été revues, mais pas forcément accordées, au regard de la réglementation. Une synthèse sera présentée aux élus lors du conseil communautaire de novembre. D'ici la fin de l'année est également prévue une rencontre avec les services de la DDTM. M. le Maire demande si une réunion aura lieu pour le SCOT. Mme DHERVILLEZ informera les élus ultérieurement, n'ayant pas d'éléments à ce jour. Elle rappelle les enjeux de ces modifications et du SCOT, avec une forte consommation foncière entre 2020-2030 qui ne permettra pas encore beaucoup de possibilités de construire, impliquant des arbitrages à venir. Elle insiste sur la nécessité de revoir le promoteur ALTEAME refaire le point avec eux concernant leurs projets sur la commune et que ceux-ci aboutissent rapidement pour conserver ce droit à construire. Elle informe de la prochaine commission GEPU qui se tiendra le 13/11, avec le débat sur cette compétence communautaire. Elle rappelle que Bréauté fait le choix d'une compétence communautaire.

### - Questions diverses :

**Bulletin municipal :** M. DUPRE informe que les articles sont à prévoir après le marché de Noël. Il relancera les élus fin novembre. Par ailleurs, M. le Maire demande si un élu se porterait volontaire pour écrire le récit d'un ancien combattant souhaitant raconter son expérience et son vécu lors de l'arrivée des Américains à la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale. Mme DHERVILLEZ se porte volontaire.

**Cimetière :** M. le Maire informe qu'un panneau a été retrouvé sur la barrière du cimetière, indiquant le mécontentement concernant la propreté du cimetière et la gestion des finances publiques. Il montre et fait passer le panneau qui a été retrouvé. Il indique avoir eu d'autres retours de plusieurs personnes faisant part d'une meilleure propreté du cimetière que l'an passé.

**Secteur Gare :** Mme HATTON fait remonter l'information (via les réseaux sociaux) d'un besoin de nettoyage des espaces verts à la gare. L'information a été transmise à l'équipe des services techniques. Concernant le distributeur de pains, le dossier est toujours dans l'attente du commerçant. La SNCF relance et tient la collectivité informée.

**Pôle paramédical :** la mairie a reçu un mail concernant plusieurs points de mécontentement de la part des professionnels du pôle (ménage, dysfonctionnements techniques, extérieurs...). Les élus proposent de réunir les professionnels comme cela a été fait l'année passée pour évoquer leurs difficultés et trouver des axes d'amélioration ensemble. Il est souhaité de les rencontrer avant le prochain conseil de décembre.

M. le Maire informe de l'organisation par les conseillers Départementaux du canton d'un petit-déjeuner à Ecrainville le jeudi 07 novembre pour présenter les missions et travaux actuels du Département. M. le Maire ne pourra pas être présent et sollicite un élu pour représenter la commune.

M. le Maire informe que la mise à jour de la liste électorale est en cours. Il informe l'assemblée qu'une personne s'est manifestée en mairie, ayant reçu 2 fois la lettre de radiation (lettre suivie et LRAR, ne s'étant pas manifesté) et a exprimé un fort mécontentement. M. le Maire informe les élus, au cas où d'autre remarque soit susceptible d'être faite aux élus. Une commission de la liste électorale sera prochainement réunie pour sa mise à jour. Il informe que cela permet d'avoir des informations le plus à jour possible et éviter ainsi la création d'un second bureau de vote.

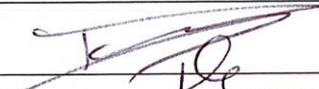
M. le Maire indique que les élus sont invités pour les commémorations du 11 novembre par l'association des anciens combattants, et rappelle qu'il sera absent. Mme DHERVILLEZ se porte volontaire pour la lecture du discours.

**Energie :** M. DUPRE informe avoir assisté ce jour à la réunion de la CLE du SDE76. Concernant les bornes électriques, le début d'installation est prévu à partir de juin 2025 sur l'ensemble des communes du SDE76. Également, une nouvelle obligation réglementaire impose aux communes de géolocaliser, à 40cm près, les réseaux souterrains. Concernant l'électricité, avec l'adhésion du SDE76, ce point ne sera pas à prévoir. Pour l'eau et l'assainissement, ce point sera à prévoir, mais sera très certainement réalisé par la communauté de communes, compétente en la matière. Les communes disposent d'un délai de 3 ans. Par ailleurs, les plans réalisés avant 2016 devront nécessiter une nouvelle géolocalisation. Une nouvelle réglementation impose la couverture progressive des parkings extérieurs par des panneaux solaires. Ces travaux faisant l'objet d'amortissement, ils seront pris en charge par le SDE76. Enfin, il informe qu'au vu de la baisse des prix de l'énergie, l'accord cadre est en cours de renégociation. Un réengagement sera à prévoir avant le 31/01/2025, pour une durée de 5 ans.

**Salle polyvalente :** Mme BROUTE fait part d'une interrogation quant au nombre de personnes que la salle polyvalente peut accueillir. En effet, le règlement semblerait ne pas avoir été transmis aux associations et une vigilance est à porter sur le nombre de personnes dans la salle lors des locations. Mme BROUTE demande à ce que le règlement soit transmis par mail à toutes les associations. Par ailleurs, elle fait état de problèmes aux toilettes (un bouché et un en réparation). Les agents des services techniques sont informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Valentin DELAUNE	

<b>Samuel DUPRE</b>	
<b>Peggy COUELLE</b>	
<b>Jean-Baptiste LAINNE</b>	
<b>Valérie LEMONNIER</b>	
<b>Régis PASCAL</b>	

